

LE TEMPS

APPRENTISSAGE Vendredi 12 février 2010

Des coachs pour épauler les PME prêtes à engager un apprenti

Par Marion Moussadek

A Genève, un projet pilote soutient les entreprises formatrices. Environ un million a été débloqué à cet effet

A Genève, «500 jeunes auraient besoin d'une place d'apprentissage alors que seules 300 places sont actuellement disponibles», estime Grégoire Evéquoz, le directeur de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), à Genève. De l'autre côté de la barrière, certaines petites entreprises, aux effectifs réduits, accueilleraient volontiers un apprenti, mais peinent à mobiliser les forces nécessaires pour son embauche.

C'est pour résoudre cette équation qu'Interface Entreprises, structure conjointe du Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) et du Département de l'instruction publique (DIP), a récemment lancé, avec l'aide financière massive de la Confédération, un soutien personnalisé aux entreprises formatrices d'apprentis. Près d'un million de francs a été mis sur la table pour créer un pont entre futur employeur et futur apprenti pendant la durée de l'apprentissage dual de deux ans, couronné par l'attestation fédérale professionnelle (AFP).

Démarches administratives

Lancé en décembre dernier, ce projet pilote, «une première suisse» selon Grégoire Evéquoz, vise à délester les entreprises de toutes les démarches administratives pour qu'elles n'aient plus qu'à se consacrer à la formation in situ du jeune. Il a été présenté au public le 3 février, dans le cadre de la 6e Place des affaires et de la franchise.

«Le patron d'un petit salon de coiffure a fait appel à nous. Il avait pris temporairement un jeune en stage. Il voudrait le garder et le former pour qu'il décroche une AFP. Mais toutes les démarches à réaliser (demande d'autorisation de former, contrat d'apprentissage, etc.) lui semblent écrasantes et compliquées. Notre récent programme de soutien est là pour répondre à ce type de demande. De l'embauche à l'obtention de l'AFP, nos nouveaux collaborateurs, coachs en entreprise, assureront le suivi personnalisé du jeune en question», explique Djemâa Chraïti, responsable d'Interface Entreprises.

L'accompagnement étatique se manifestera notamment par la mise en place d'un seul et même interlocuteur pour chaque entreprise et/ou chaque apprenti, et par l'incitation financière, à l'interne de l'entreprise, à devenir formateur (prime unique de 500 fr.).

Le soutien s'étend sur les deux ans que nécessite la formation, sanctionnée par l'obtention de l'AFP. Cette attestation fédérale permet par ailleurs, si le jeune en a envie, de raccrocher le wagon du certificat fédéral de capacité (CFC); une option choisie par 55% d'entre eux depuis la mise en place de l'AFP en 2004.

Pour l'heure, près de 300 contrats AFP de type dual ont été signés dans 15 métiers différents. Depuis le lancement du projet pilote, 90% des 22 entreprises démarchées ont manifesté leur intérêt pour ces

nouvelles prestations. Et 15 métiers sont concernés dans des domaines comme le commerce de détail, la coiffure, la cuisine, la restauration, la logistique.

LE TEMPS © 2009 **Le Temps SA**